

l'an deux mil vingt-cinq
le vingt-six mars à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
COSTEDOAT, CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA,
LAMIRAL, LE MOING, MILON, MUNIER, PASSET, RANCE, SANTINHO

Date de convocation
20 MARS 2025

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. DIOP a donné procuration à M. PASSET
Mme GILLMANN a donné procuration à Mme MILON

**Date d'affichage
de la convocation**
20 MARS 2025

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
1^{er} AVRIL 2025

Mme RANCE a été élue secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 17

Votants 19

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Au vu des résultats du compte administratif 2024, M. PASSET, Maire adjoint délégué aux finances, propose d'affecter 300 000,00 € du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il rappelle que cette affectation est définitive.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 pour la commune de Cernay-la-Ville,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2024 en section de fonctionnement a donné lieu à un excédent de 1 008 642,79 €,

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

DECIDE d'affecter 300 000,00 € de l'excédent de fonctionnement 2024 en section d'investissement (compte 1068) et de maintenir le solde de cet excédent, soit 708 642,79 € en section de fonctionnement (ligne 002).

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 1^{er} avril 2025

La Maire
Claire CHERET



La secrétaire de séance
Chantal RANCE



Mis en ligne le 01/04/2025 à 15h18

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2025

Application agréée E-legalite.com